

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2022-33**

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2020 (ER 2020) –  
Programme spécifique du SDEER (correction)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, avait voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT), montant porté par le Comité à 5 800 000 euros le 13 avril 2021.

Les 27 novembre 2020 et 14 décembre 2021, le Bureau avait affecté un total de 5 342 000 euros (HT) à deux tranches constituées respectivement de 23 et 38 opérations dans le programme ER 2020.

M. le Président propose au Bureau de corriger les montants affectés à 11 opérations, pour supprimer tout cofinancement de ces opérations par le FACÉ. Ceci permettra d'augmenter la redevance d'investissement versée par Enedis au titre des années 2022 à 2024, de manière très supérieure à la perte de subvention du FACÉ. Les opérations concernées sont les suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Majoration d'affectation (euros HT)
ER011-1009	Annepont	La Gravette	20 500
ER049-1000	Blanzay-sur-Boutonne	La Petite Boutonne	23 500
ER089-1001	La Chapelle-des-Pots	Chemin des Gagneries	12 000
ER109-1000	Clavette	Chemin des Billettes	21 900
ER121-1005	La Couarde-sur-Mer	Chemin de la Grifforine	20 400
ER147-1004	Écoyeux	Route Romaine	41 400
ER150-0036	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue de Saintonge	99 700
ER355-1002	Ste-Lheurine	Bourg (T1)	11 800
ER428-0043	Sonnac	Rue Henri Coudreau	17 300
ER447-0052	Le Thou	Rue des Brandettes	24 600
ER486-1006	La Brée-les-Bains	Avenue Georges Pompidou	11 500
<b>Total</b>			<b>304 600</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*